

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

N°002346

OBJET :

**Convention de partenariat
avec Marie-Alix BAPT,
Naturopathe pour l'animation
d'une conférence bien être
intitulée « Santé en
Automne » à la Médiathèque
de Pézenas pour un montant
de 200 euros**

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3219 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 sur l'installation du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3220 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;

VU l'article L 5211-10 du CGCT, qui indique que le Président de la Communauté d'Agglomération peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées ;

VU la délibération N°3280 du conseil communautaire du 21 juillet 2020 accordant à monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et, notamment, autorisant monsieur le Président à prendre toute décision concernant la passation des contrats, conventions de prestations de service, de maintenance et d'entretien en deçà du seuil réglementaire applicable aux marchés à procédure adaptée ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'agglomération approuve le projet de conférence autour des habitudes à adopter en automne pour prendre soin de santé naturellement ;

CONSIDÉRANT que cette initiative « santé » placée sous le signe du Bien-être s'inscrit dans une démarche culturelle accessible à un public de tous âges.

Réf. : MP/FD (Lecture Publique / Réseau des Médiathèques de la CAHM)

Rubrique dématérialisée : 1.1 « Autres contrats »

Pièce annexe : convention de partenariat

DÉCIDE

- **Article 1** : De conclure un contrat avec madame Marie-Alix BAPT, Naturopathe, domiciliée à la Maison de Santé Publique Pézenas-Tourbes à TOURBES (34120) qui propose, conjointement avec la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, d'animer une conférence en lien avec la santé, à la Médiathèque Edmond Charlot de Pézenas Mardi 27 septembre 2022 à 18h30.
- **Article 2** : Le montant total de la prestation de Marie-Alix BAPT pour la présentation de la conférence « Santé en Automne » s'élève à la somme de 200 € (deux cent euros).
- **Article 3** : De prélever les dépenses inhérentes à ce partenariat et décrites dans la convention établie, sur le Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.
- **Article final** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait à SAINT-THIBERY, le 16 août 2022

**Le Président,
Gilles D'ETTORE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

#signature#

RECU EN PREFECTURE

Le 16 août 2022

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20220803-C00234610-AR